

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Basse Normandie**

Service régional de l'agriculture
de la forêt et des territoires
Affaire suivie par Jean-Luc Pajaud
Tél. : 02.31.24.97.09
Mel : jean-luc.pajaud@agriculture.gouv.fr

TABLE RONDE PLAN DE SOUTIEN A L'ELEVAGE FRANÇAIS.

31 juillet 2015

RELEVÉ DES PRINCIPALES INTERVENTIONS.

La feuille de présence ainsi que la liste des personnes excusées sont annexées à la présente.

Le diaporama présenté est annexé au compte rendu.

Monsieur le préfet de région introduit la table ronde et précise qu'il souhaite une mise en œuvre harmonisée au plan régional du plan de soutien à l'élevage. Il passe la parole au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Jean CEZARD

Jean CEZARD présente brièvement les 24 mesures activées dans le cadre du plan de soutien.

La mise en œuvre des mesures d'urgence au niveau régional.

Jean-Luc PAJAUD précise l'organisation régionale retenue pour la mise en œuvre des mesures d'urgence du plan.

Les directeurs départementaux des territoires sont invités, chacun en ce qui les concerne à présenter succinctement les principaux points forts des cellules d'urgence qui se sont réunies depuis une semaine : composition des cellules, définition des critères, mise en place de guichets uniques, de numéros verts, de listes de contacts, ébauche de fiches navette ...

Jean CEZARD précise que les cellules sont pleinement opérationnelles dans chacun des départements, en étroite articulation avec les représentants de la profession agricole et indique que les agriculteurs peuvent désormais s'adresser aux guichets uniques identifiés pour trouver une solution aux difficultés qu'ils connaissent.

Sur la question de la restructuration des dettes :

Les représentants du secteur bancaire présentent un bilan de situation et la manière dont ils envisagent leur implication dans le plan de soutien.

Au niveau du Crédit mutuel, le recensement des situations difficiles est en cours au niveau de chaque caisse locale qui est l'interface entre l'agriculteur et la banque. Des experts rencontreront les exploitants en difficulté pour envisager avec pragmatisme des solutions au cas par cas.

Le représentant du Crédit agricole appelle à une homogénéité entre les trois départements des pratiques, des outils et des fiches d'analyse de situation. Il attend la définition des indicateurs retenus et interroge BPI France sur son positionnement dans le dispositif.

Il précise que l'approche doit être au cas par cas et qu'il n'y a pas de solution standard. Des conditions préférentielles pour les frais de dossiers sont proposées aux agriculteurs touchés par la crise.

Pour la Banque populaire de l'ouest, l'approche doit également se faire au cas par cas. Les solutions bancaires doivent être accompagnées au plan technique par les acteurs concernés.

Fabienne FUSIL (Banque de France) précise que son organisme est en veille et à la disposition des agriculteurs pour toute démarche de médiation.

Le préfet insiste sur la nécessité d'un travail collaboratif entre les 3 départements afin de disposer d'outils d'analyse et de réponse homogènes sur l'ensemble de la région. Il propose un temps de travail entre les DDT et les banques à ce propos.

Pascal FERREY (FRSEA) attend effectivement des précisions quant aux modalités d'intervention de la BPI.

Les agriculteurs ne souhaitent pas revivre l'épisode 2009-2010 : nombreux sont les producteurs qui paient encore aujourd'hui les prêts consentis lors de cette crise. Il note les avantages proposés sur les frais de dossiers et demande que des efforts soient consentis sur les cautions, les frais d'hypothèques et de garantie.

Enfin, il souhaite que les centres de gestion soient étroitement associés aux travaux d'harmonisation régionale.

Nathalie EDOUARD (BPI France) est invitée à présenter les modalités d'intervention de la banque publique.

Elle précise qu'un fonds de garantie de 500 M€ a été débloqué pour les filières de l'élevage. La garantie de BPI est désormais étendue aux exploitants agricoles quelque soit la forme statutaire et aux TPE. Cette extension s'entend sans condition de chiffre d'affaire et est accessible aux jeunes agriculteurs.

La BPI propose de garantir jusqu'à 70% un rééchelonnement sensible des encours existants ; la période de garantie peut courir de 2 à 7 ans selon la durée des crédits et jusqu'à 1,5 M€ par entreprise.

La commission prélevée est également échelonnée sur la durée.

Jean Yves HEURTIN (FRSEA) note que l'intervention de la BPI redonne une vraie chance aux agriculteurs en situation dramatique. Il restera très vigilant par rapport au taux de rééchelonnement de la dette.

Daniel COURVAL (FRSEA) attend une réponse homogène des banques et même des caisses locales appartenant à un même établissement.

Le représentant du Crédit agricole indique qu'il convient de rester prudent et répète que le traitement des situations ne peut se faire qu'au cas par cas.

Le préfet rappelle l'engagement du Ministre à porter le dossier au niveau européen ; les ministres se réuniront le 7 septembre 2015 sur la question des prix, de la régulation des marchés et du partage de la valeur ajoutée.

Daniel GENISSEL (CRAN) espère que les causes de la crise sont avant tout conjoncturelles. Pour autant il ne nie pas des situations de difficultés plus structurelles. Il souligne l'importance d'apporter des réponses aux problèmes d'endettement court terme et de trésorerie. La dette est la résultante de plusieurs origines et il est difficile de disposer d'une vision claire des situations rencontrées.

Il note que la photographie s'appuie sur l'exercice comptable clos et ne reflète pas la situation réelle des exploitations actuellement, notamment lorsque la baisse des cours en est à l'origine.

Jean TURMEL (FRSEA) souligne le poids des dettes fournisseurs.

Anne-Marie DENIS (FRSEA) indique que le recours à de nouveaux prêts se révèle parfois une mauvaise solution car il accroît les charges de l'exploitation et son endettement sur le moyen et long terme; le traitement de la crise de 2009 en est la preuve. La reprise d'encours constitue sans doute une réponse mieux adaptée. Dans tous les cas, la solution doit être pensée en articulation avec le projet de l'exploitation.

Michel LEGRAND (Chambre d'agriculture Calvados) rappelle que si les mesures conjoncturelles ont leur intérêt, il convient d'apporter aussi des réponses à la question des prix et à celle de la distorsion de concurrence du fait des charges franco françaises.

Arnaud DEGOULET (AGRIAL) note une nette dégradation des comptes adhérents dès 2014 avec une amplification ces derniers mois : 20 à 30% d'encours sur les dettes non échues et plus de 50% sur celles échues depuis plus de six mois. Cette situation connaîtra vite ses limites.

Jean CEZARD présente le dispositif fonds d'allègement des charges (FAC) et ses évolutions récentes depuis la venue du Ministre notamment. Il semble que la Basse-Normandie ait été entendue.

Yvan FOURRE (FRSEA) prend note des avancées concernant les élevages mixtes. Il indique que le critère baisse de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de 12% et plus est totalement inadapté au cas des élevages porcins. Pour cette filière le réel problème est celui des dettes court terme et notamment des dettes fournisseurs.

Pascal FEREY souligne l'importance d'intégrer les dettes fournisseurs dans l'évaluation de l'endettement court terme. Cet élément doit figurer dans les fiches navette.

Il soulève la question de la dotation bas-normande pour les FAC : une clé basée exclusivement sur le critère OTEX conduit à des situations aberrantes pour une région qui pourtant est une terre d'élevage, mais bien souvent d'élevages mixtes.

Par ailleurs Pascal FEREY rappelle que la Basse-Normandie est « laminée » par les effets de la nouvelle PAC. Ces deux constats – mixité prépondérante des élevages, effets négatifs de la PAC- doivent conduire à revoir les clés de répartition des enveloppes entre les régions.

Sophie MARTINET (Confédération paysanne) insiste sur le fait que tous les éleveurs doivent pouvoir déposer un dossier ; les critères d'éligibilité tels qu'établis aujourd'hui se révèlent discriminants et trop nombreux sont ceux qui, convaincus du rejet de leur demande, hésitent à faire la démarche.

Jean CEZARD indique qu'une communication vers les centres de gestion notamment sera faite sur l'assouplissement des critères. Les centres de gestion ne doivent pas bloquer a priori des demandes.

Pascal FEREY précise la nécessité de prise en compte des apporteurs de capitaux dans l'analyse de la situation des sociétés.

Sur la question de l'allègement des trésoreries :

Sylviane PRALUS (au nom des deux caisses de MSA) dresse le bilan des débiteurs et des demandes de report d'échéance et de prise en charge.

Daniel GENISSEL demande si les critères de répartition des enveloppes MSA sont les mêmes que ceux des FAC. L'utilisation de clés basées sur les seules OTEX conduit aux mêmes effets que pour les FAC.

Pascal FEREY précise que de nombreux agriculteurs sont éligibles au RSA mais ne se déclarent pas. Le monde agricole ne va pas chercher spontanément de l'aide !

Il souhaite que la totalité des services soit en capacité d'orienter vers le bon interlocuteur les agriculteurs qu'ils sont amenés à rencontrer. Il souligne notamment le cas des producteurs au forfait méconnus des centres de gestion.

Karl KULINICZ (DDTM 50) propose que soit mobilisé le réseau des mairies pour identifier les producteurs en situation critique et le préfet complète la proposition avec le réseau des vétérinaires.

Jean Paul FORVEILLE (Crédit mutuel) prône pour une intensification des tours de table avec l'ensemble du partenariat et un calage très rapide des procédures.

Il interroge sur l'activation du dispositif AGRIDIFF.

Philippe LEBOISSELIER (DDTM50) indique le très faible nombre de demandes.

Jean CEZARD précise qu'il organisera dès la semaine prochaine un groupe de travail régional destiné à caler et harmoniser les critères et les procédures.

Thierry TENAILLEAU (DRFIP) présente les mesures fiscales activées dans le cadre du plan de soutien.

Jean-Yves HEURTIN à propos de l'exonération de TFNB déplore que le cas des fermiers ne soit pas mieux appréhendé. L'activation de cette mesure se révèle pour eux particulièrement complexe. Il appelle à une évolution des règles.

Il s'insurge également sur la prise en compte par les services fiscaux de la situation du foyer fiscal et non du seul exploitant.

Pascal FEREY demande à ce que soit remonté à Bercy le souhait de revoir le principe dans le cas des filières d'élevage.

Jean CEZARD revient sur les accords du 17 juin et présente les conclusions du rapport du médiateur.

Il envisage de contacter les entreprises afin de connaître la manière dont elles appliquent les accords et les difficultés qu'elles rencontrent.

Anne-Marie DENIS précise que les professionnels ont déjà fait remonter des constats d'entorses aux accords sur les prix. Elle déplore l'absence de suites et s'interroge sur les possibilités pour les pouvoirs publics à contraindre les entreprises.

Jean CEZARD rappelle qu'en la matière aucune coercition n'est envisageable. La médiation repose bien sur une volonté réciproque d'aboutir à un compromis ou une solution.

Pascal FEREY précise que l'action syndicale va vérifier la bonne volonté exprimée par les distributeurs d'appliquer les accords. Le cas échéant elle pourrait se porter sur d'autres maillons de la filière ...

Yvan FOURRE précise que, si le prix du porc payé aux producteurs a effectivement progressé pour se situer aux alentours de 1,4 €/kg, ce niveau reste très en deçà au cours qu'un producteur est en droit d'attendre en cette saison. Le prix est « maintenu à bout de bras » et se situe 20 à 30 centimes au dessus du niveau allemand.

Il revient sur la question de l'étiquetage et constate que la traçabilité des viandes fraîches ne pose pas question ; par contre celle des produits élaborés à base de viande (75% de l'écoulement) est inopérante. Il appelle à un durcissement de la réglementation à ce propos.

Michèle AUVRAY (DIRECCTE) présente les contrôles organisés en matière d'étiquetage sur l'origine des produits.

Daniel COURVAL rappelle que le contrôle se fait hors viande hachée, or cette dernière représente la moitié de la consommation. Une adaptation de la réglementation est nécessaire.

Il déplore l'absence de contrôle du classement des animaux et sous-entend que l'augmentation des prix constatée pourrait bien s'accompagner d'un déclassement des carcasses ... il demande à réactiver le contrôle par photos comme c'était le cas auparavant et appelle les adhérents à faire remonter les suspicions d'anomalie via leur groupement.

Le préfet rappelle que le Ministre est conscient que le système dysfonctionne et qu'il va diligenter un travail avec INTERBEV sur le sujet.

Arnaud DEGOULET alerte sur la question des volumes et souligne un déphasage complet, notamment pour le porc. Les frigos se remplissent, les enlèvements sont retardés chez les producteurs et la mise en marché est différée dangereusement. L'évolution constatée des prix est totalement artificielle.

Sophie MARTINET alerte également sur les stocks et la nécessité d'adapter la production aux marchés. Elle réclame plus de régulation au plan communautaire et déplore la suppression des quotas.

Jean-Yves HEURTIN rappelle que la production française a baissé et que si on veut maintenir un tissu agricole viable et suffisant, c'est par le bais de la compétitivité qu'il est nécessaire d'agir.

Jean TURMEL s'interroge sur les accords conclus au niveau laitier.

Jean CEZARD rappelle qu'effectivement un accord autour de 4 centimes par litre de lait a été conclu et que des discussions au niveau communautaire se déroulent autour de la question de la régulation de la production.

Anne-Marie DENIS évoque les contrôles pédagogiques réalisés et les constats de tromperie des consommateurs qui en émanent. Elle appelle à une meilleure communication vers le consommateur.

Yvan FOURRE rapporte que la grande distribution explique la baisse de consommation de viande de porc par l'encadrement des promotions, ce à quoi la DIRECCTE rappelle que cet encadrement est circonscrit à deux périodes très précises de l'année ...

Jean CEZARD présente la mise en œuvre en région des préconisations du rapport MASSAT sur les contrôles en exploitation agricole.

Pascal FEREY demande à ce que soient réaffirmées auprès des services de contrôle les règles en la matière. Il dénonce notamment les contrôles réalisés par les agents de l'ONEMA et souligne qu'il y a là un réel problème.

Il demande un moratoire pour les contrôles ONEMA.

Enfin il précise que parfois l'agriculteur signe le rapport de contrôle sous pression et rappelle le vadémécum du contrôleur.

Jean CEZARD invite à ce que les agriculteurs se fassent accompagner ou assister durant le contrôle.

Accompagnement de la diversification des revenus et restauration de la compétitivité.

Jean CEZARD annonce une réflexion régionale sur la question de la méthanisation agricole et celle de la stratégie pour les filières d'élevage de viande. Il envisage une large mobilisation de la profession agricole sur ces sujets et renvoie au lancement de ces travaux pour l'automne.

Jean Yves HEURTIN rappelle que les productions agricoles ne doivent pas devenir des sous-produits de la production d'énergie. Il souligne des contradictions entre les dispositions législatives avec des risques négatifs sur le développement des réseaux de raccordement.

Il milite pour les projets collectifs.

Daniel GENISSEL attire l'attention sur le cas des cultures énergétiques dédiées aux méthaniseurs. Il craint à ce propos des distorsions entre pays européens.

Il souligne la lourdeur des dossiers qui se révèle souvent un frein aux projets.

En question diverses, Pascal FEREY s'émeut des déchéances de droit prononcées à l'encontre des jeunes agriculteurs qui n'atteignent pas leurs objectifs de revenu en 5^{ème} année. Jean CEZARD précise qu'il a signalé le problème et le besoin d'assouplissement.

En conclusion le préfet rappelle que des tables rondes dédiées au suivi de la mise en œuvre du plan de soutien sont prévues à un rythme mensuel.

Il redonne la parole à Jean CEZARD qui informe l'assemblée que l'enveloppe FAC pour la Basse-Normandie vient à l'instant d'être connue et se monte à 4 896 000 €.